

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3515

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster edit pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3515**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster edit pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créé en 2007 sous forme associative, le Cluster edit regroupe les entreprises de l'édition de logiciels locaux et régionaux et compte aujourd'hui plus de 300 adhérents.

Son objectif est d'accompagner le développement de la compétitivité des entreprises de ce secteur dans les évolutions du marché, et de valoriser la place du logiciel dans la filière Technologies de l'information et de communications (TIC). Il a aussi la mission de favoriser les échanges afin d'accroître l'écosystème local d'innovation et de devenir un référent européen du logiciel métier "Business to Business" (BtoB).

L'association Cluster edit adresse les problématiques majeures rencontrées par les entreprises du logiciel et leur propose un plan d'actions annuel articulé autour de 4 axes : axe performance et accès au marché, axe ressources humaines et formation, axe recherche et développement (R&D) et innovation et axe international.

a) - Objectifs

Forte de plus de 1 000 sociétés spécialisées et d'établissements d'enseignement et de recherche de premier rang, la filière "logiciel et services" rhônalpine est la deuxième de France et l'une des premières à l'échelon européen. Elle représente 20 000 emplois, 1 M€ de chiffre d'affaires (dont une forte proportion est réalisée par les 10 plus grandes entreprises régionales qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€), bénéficie de la présence d'un champion national (Cegid, 249 M€ de chiffre d'affaires) et d'une forte visibilité sur des niches qui permet à certains éditeurs de faire plus de 50 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le secteur a connu une forte croissance malgré la crise et reste créateur d'emplois : 2 000 emplois créés entre 2006 et 2011 dont 80 % sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. La Région Rhône-Alpes dispose, par ailleurs, de formations et de laboratoires de haut niveau sur ces activités : Institut national des sciences appliquées (INSA), l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'université Joseph Fourier de Grenoble (UJF).

Le marché est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises (PME) : 78 % des entreprises ont moins de 10 salariés. 6 % des entreprises comptent plus de 50 collaborateurs et réalisent à elles seules 69 % du chiffre d'affaires (et 70 % des effectifs). Des leaders nationaux et mondiaux sont implantés à Lyon : Cegid (3^e du Truffle 100, classement des 100 premières entreprises du territoire national), HARDIS (631 personnes), FIDUCIAL (460 personnes), ESKER (275 personnes, 80 % du chiffre d'affaires aux USA), Visiatiiv (240 personnes) et ARKOON.

Le secteur du logiciel, dynamique, fait cependant face à des mutations profondes qui bousculent le modèle des éditeurs traditionnels. Ces bouleversements sont directement en lien avec un usage de plus en plus répandu du Web, de ses réseaux physiques et sociaux et des objets communicants. Au niveau mondial, cette évolution de fond impacte la production professionnelle de logiciels et dessine en parallèle des axes de développement incontournables : le développement des applications mobiles, l'accès aux services à distance, l'internet des objets, pour ne citer que les principaux.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Communauté urbaine de Lyon soutient le Cluster edit depuis sa création, dans l'objectif de favoriser le développement des entreprises de ce secteur présentes sur le territoire de l'agglomération, leur adaptation et leur compétitivité. En effet, sur la filière

numérique, la volonté de la Communauté urbaine est d'assurer aux entreprises l'accès à une offre de services complète leur permettant de se développer sur l'agglomération, d'ancrer géographiquement le développement de ce secteur pour renforcer les synergies (effet cluster) et la visibilité de Lyon dans le domaine du numérique, mais aussi de soutenir l'entrepreneuriat et la croissance de jeunes entreprises.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2831 du 19 mars 2012, le Conseil a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 219 000 € au profit de l'association Cluster edit dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2012.

L'association Cluster edit a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont le bilan est le suivant.

Sur chacun des axes, des actions concrètes ont été portées par le Cluster edit au profit des entreprises. Ainsi, 19 entreprises ont été accompagnées dans le cadre d'événements liés à l'accès au marché (Design et Logiciels, programme AXLR8, soirées 333). 23 entreprises ont bénéficié d'accompagnement en lien avec l'innovation (Performance agile, programme Bubble spark, programme régional SI PME SAAS). 16 entreprises ont été suivies dans leur plan de développement à l'international.

Le Cluster edit propose également 4 modules de formation professionnelle des métiers de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil :

- marketing opérationnel chez les éditeurs,
- méthodologie d'intégration du progiciel chez le client,
- qualité le long du cycle de vie du logiciel,
- design et ergonomie des IHM logiciel.

Enfin, le Cluster edit est présent sur de nombreux salons (stand edit mutualisé sur le salon Use-IT, stand Edit sur le salon Progiciels à Annecy, stand edit sur le salon Classe export à Lyon, participation au stand Onlyon du www2012 à Lyon) et participe à l'animation de la filière en organisant de nombreux rendez-vous d'échanges : des soirées et des matinales thématiques (plus de 15 organisées en 2012). La plupart d'entre elles sont désormais organisées au sein de la pépinière Rives numériques.

En complément de son action d'animation de la filière, le Cluster edit assure l'animation de la pépinière d'entreprises "Rives numériques". Ouverte en juin 2012, celle-ci offre aux jeunes sociétés numériques une offre immobilière et des services adaptés à leurs besoins : locaux évolutifs, accompagnement des créateurs et mise en réseau avec le tissu d'entreprises du même secteur. Rives numériques propose 18 bureaux neufs, haut de gamme, entièrement meublés et câblés, ainsi qu'un espace de coworking de 12 postes pour les travailleurs nomades.

Les principes de fonctionnement de Rives numériques sont :

- un contrat simplifié : l'entreprise choisit librement la durée d'occupation, en fonction de ses besoins (3 mois minimum en cas de domiciliation du siège de la société),
- des surfaces modulables : les bureaux sont équipés et il est possible, selon les disponibilités, de réduire ou agrandir la surface en fonction de l'activité,
- une prestation "plug & play" : internet haut débit, téléphonie sous IP, salle de réunion, espace agora, salon, coin cuisine, etc.,
- une animation des lieux assurée par le Cluster edit (rencontre entreprises, matinales, conférences, etc.).

Rives numériques compte à ce jour 6 entreprises installées, et s'est donné comme objectif de terminer l'année 2013 avec 15 bureaux occupés.

Cette pépinière est installée au sein d'un bâtiment de 3 étages dédié aux activités numériques.

c) - Programme d'actions pour l'année 2013 et plan de financement prévisionnel

Le Cluster edit consolidera en 2013 son offre de services aux entreprises et la complètera par des actions nouvelles et plus particulièrement :

- création d'un conseil scientifique et technique,
- projet d'une plate-forme de développement d'applications mobiles (en lien avec le projet Lyon Urban Data de la Communauté urbaine),
- participation à la constitution d'un fonds d'investissement porté par les plus gros éditeurs régionaux,

- une plate-forme d'animation de la filière,
- réflexion autour d'un projet d'incubateur pour start up en lien avec une structure présente dans la Silicon Valley (discussions en cours),
- un observatoire et annuaire.

Le financement de l'animation de la pépinière (65 000 €) est accordé dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016.

Financement programme d'actions 2013		Dépenses	
Région Rhône-Alpes	247 038	promotion de la filière	132 169
partenaires	172 602	favoriser un écosystème d'innovation	70 776
participation entreprise	135 415	affirmer la position de la Région Rhône-Alpes sur la carte mondiale du logiciel	130 849
Communauté urbaine de Lyon	92 000	entrepreneuriat et croissance des entreprises de la filière logicielle	101 185
		actions partenaires	84 098
		fonctionnement	127 978
Animation et fonctionnement pépinière		Dépenses	
Région Rhône-Alpes	65 000	animation et fonctionnement Rives numériques	130 000
Communauté urbaine de Lyon	65 000		
Total	777 055	Total	777 055

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 157 000 € pour accompagner l'association Cluster edit en 2013 dans son programme d'actions et d'animation de la pépinière ; le financement de la Communauté urbaine s'élevait à 219 000 € en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 157 000 € au profit de l'association Cluster edit pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster edit définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP02O1577 pour un montant de 157 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.